

AUX SALARIÉS DU PÉTROLE

12 au 14 décembre
appel à la GRÈVE

Le succès de la mobilisation du 23 novembre nous conforte pour poursuivre la bataille pour notre Convention collective.

L'attitude arrogante des patrons du grand capital syndiqués dans l'UFIP montre qu'il faut augmenter le rapport de forces.

Depuis la signature des ordonnances Macron, la totalité ou presque des dispositions de la Convention collective sont dérogeables en entreprise.

La CGT refuse d'accompagner passivement la destruction de notre socle de droits, qui obligerait à un rapport de forces permanent dans les entreprises pour les maintenir. Nous demandons l'engagement écrit de l'UFIP sur le maintien non dérogeable :

- Des éléments de salaires (salaire de base, primes),
- Des anticipations de départ en retraite,
- Du CHSCT, instance indépendante.

Mais pour discuter de ce sujet, encore faut-il que **l'UFIP, ses adhérents, acceptent de s'asseoir autour de la table, ce qui n'est pas le cas !**

Les syndicats CGT de la branche se sont réunis le 1^{er} décembre.

Pour obliger les patrons à discuter du maintien du socle de garanties, les salariés de notre profession doivent monter une nouvelle marche dans la construction du rapport de forces.

C'est pourquoi la CGT appelle à 48 heures de grève dans la branche Pétrole du 12 décembre midi au 14 décembre midi.

*GARANTIR CE QUI EXISTE DÉJÀ AUJOURD'HUI !
Ce que demande la CGT n'est pas la lune :
Que les employeurs refusent de s'engager par écrit sur ce point, atteste de leur volonté de ne pas respecter les contraintes (pour eux), les garanties (pour les salariés) de la Convention collective nationale du Pétrole.*

Dans les branches Caoutchouc et Plasturgie, une **des chambres patronales a déjà écrit qu'elle souhaitait le maintien non dérogeable de leur Convention collective.**

Dans la branche Chimie, la CGT, FO et la CFE-CGC ont engagé une démarche commune pour obtenir pareillement un socle conventionnel **non dérogeable, au travers d'un projet d'accord commun.** Pourquoi pas dans le Pétrole ?

Par leur attitude de mépris total, nos employeurs font un pari : **celui de l'incapacité des salariés à se bouger sur des droits conventionnels, qui constituent pourtant les fondations de nos droits d'entreprise.**

Sans Convention collective, aucun accord de **groupe ou d'entreprise n'est garanti, il peut être dénoncé du jour au lendemain.**

Les modalités d'action précises seront déterminées par chaque syndicat : pas d'expédition, arrêt d'installation, etc.

DU 12 AU 14 DÉCEMBRE 2017, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE DANS LE PÉTROLE.

ON NE LÂCHERA PAS LA CCNIP !